

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

004-240400374-20120704-201274-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2012 Publication : 04/07/2012

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 2 Juillet à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS: Mmes BLATTMANN Sabine représentant M. CUGNET Gérard, LOMBARD Jeanine, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, ARNAUD Paul représentant Mme ISAIA Monique, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES: Mmes JAUBERT Sylvie et ISAIA Monique.

Délibération n° 2012/74

OBJET: RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Comme chaque année, le service a établi le rapport sur les conditions d'exécution du contrat de délégation du 22 Décembre 2004, visé en Sous Préfecture le 23 Décembre, conclu avec Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux - pour le service public d'assainissement collectif du secteur central et aval de Barcelonnette et pour l'assainissement collectif des Communes de Larche, Meyronnes, Saint-Paul et la Condamine, service public géré en régie directe.

Le Conseil de Communauté, Après en avoir pris connaissance, A l'unanimité des membres présents,

- ADOPTE ce document

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus Pour extrait certifié conforme,

> Le Président, M. LANERANCHI